



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du col de l'utérus

Question écrite n° 17583

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes exprimées par les délégués Nord-Pas-de-Calais de l'association Liberté Information Santé (ALIS) en ce qui concerne le vaccin contre les papillomavirus (HPV) et sa recommandation dans le calendrier vaccinal. Il s'avère en effet, qu'au regard de plusieurs rapports de pharmacovigilance, les deux vaccins HPV actuellement sur le marché figurent dans la liste des médicaments particulièrement surveillés. De l'avis d'une grande partie de la cité scientifique, ce type de vaccin ne pourrait protéger qu'à 70 % au mieux, l'ANSM ayant du reste annoncé dès novembre 2011 le nombre de 1 672 effets secondaires dont 352 graves. Aussi, compte tenu de ces éléments, il lui demande, au titre du principe de précaution, de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de la santé des populations concernées.

Texte de la réponse

L'infection à papillomavirus est très fréquente : c'est l'une des trois principales infections sexuellement transmissibles en population générale et il s'agit de la première infection sexuellement transmissible virale. Les papillomavirus sont impliqués dans la survenue de lésions cancéreuses chez la femme comme chez l'homme. Une douzaine de papillomavirus différents peuvent être, pour la femme, à l'origine de cancers du col utérin ; les types 16 et 18 sont les plus fréquents des papillomavirus à haut risque oncogène et sont estimés responsables d'environ 73 % des cancers du col de l'utérus. Les vaccins actuellement disponibles, Gardasil® et Cervarix®, protègent contre ces deux principaux types de papillomavirus. Ils disposent d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) dans la prévention des lésions génitales précancéreuses (du col de l'utérus, de la vulve et du vagin pour Gardasil®, du col de l'utérus pour Cervarix®) et du cancer du col de l'utérus dus à certains types oncogènes de Papillomavirus Humains (HPV). L'impact en population générale, à moyen et long terme, des vaccins contre les papillomavirus sur le cancer invasif du col de l'utérus ne peut actuellement être mesuré puisque la mise sur le marché de ces vaccins est récente (2006 et 2007) et qu'il existe un délai moyen de quinze ans entre l'infection par HPV et la survenue du cancer. En revanche, leur efficacité a été démontrée, de manière indirecte, pour la prévention des lésions cervicales précancéreuses qui sont en diminution. Ces vaccins, comme tout nouveau vaccin mis sur le marché, font l'objet d'une surveillance renforcée, notamment au travers de plans de gestion des risques instaurés au niveau européen et national. Ces plans de surveillance comprennent des études de suivi post-commercialisation et l'analyse des données issues des systèmes de pharmacovigilance. Environ 4 millions de doses de vaccins ont été administrées en France (plus de 65 millions dans le monde) et les données de pharmacovigilance européenne ne rapportent pas de signal inquiétant après vaccination ; le rapport des bénéfices et des risques est à ce jour jugé favorable. La stratégie de prévention globale du cancer du col de l'utérus s'appuie sur le dépistage par frottis cervico-utérin (FCU) et sur la vaccination, comme souligné dans les avis rendus par les instances scientifiques, le haut conseil de la santé publique (HCSP) et la haute autorité de santé (HAS). Par ailleurs, la vaccination contre les papillomavirus a été introduite dans les calendriers de vaccinations nationaux de dix-huit pays européens dont la France. Les Etats-Unis, l'Australie et le Canada ont aussi introduit cette vaccination dans leurs calendriers.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17583

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 juin 2013

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1174

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6870